

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 21 décembre 1999 à 19 h 30, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne H.-Brousseau
Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Marie-Josée Bergeron	Monsieur Steve Martin
Madame Carole Boisclair	Madame Nicole Périgny
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Maurice Poudrier
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Marc Dumont	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur René Gélinas	

AINSI QUE mesdames Louise Piché et Lise St-Arnaud, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières
Monsieur Réjean St-Arnaud	Directeur du Carrefour formation Mauricie

Dans l'assistance, la présence de trois personnes est constatée.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 222 1299 : Monsieur le commissaire René Gélinas
PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document
1299-09 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 11.1 Boni forfaitaire au directeur général;
- 11.2 Campagne de financement;
- 11.3 Numéros de téléphone des présidents des conseils d'établissement;
- 11.4 Système de ventilation – École Notre-Dame-de-l'Assomption;
- 11.5 Carte d'embarquement;

Abolitions et ouvertures de postes »;
QUE l'article 8.2 soit remplacé par le suivant : « 8.2

Nouvelles affectations »;
QUE l'article 8.5 soit remplacé par le suivant : « 8.5

Dossier directions d'école ».
QUE l'article 14.2 soit remplacé par le suivant : « 14.2

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 223 1299 : Chaque membre présent du conseil des commissaires
ayant reçu copie du procès-verbal de la séance
ordinaire du conseil des commissaires tenue le 7 décembre 1999 au moins six heures avant
le début de la présente séance, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que le
secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit
sur le document 1299-10, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires prennent connaissance d'un
résumé de la correspondance reçue en date des 16 et 21 décembre 1999. Au terme
d'échanges, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Mosaïque Société
historique de La
Tuque et du Haut
Saint-Maurice

RÉSOLUTION 224 1299 : CONSIDÉRANT que la Société historique de La
Tuque et du Haut Saint-Maurice a présenté une
demande à l'effet de conserver des mosaïques faisant partie du fonds d'archives de la
Commission scolaire du Haut Saint-Maurice, et ce, pour les fins d'une exposition dont le
thème serait l'éducation;

Monsieur le commissaire Yves Tousignant
PROPOSE que soit autorisé le prêt de neuf (9) mosaïques à la Société historique de La
Tuque et du Haut Saint-Maurice, et ce, pour une période de cinq (5) années;

Président

QU'il demeure entendu qu'étant un prêt, ces mosaïques seront remises intégralement à la Commission scolaire de l'Énergie au terme de cette période de cinq (5) années.

Adopté unanimement

Résumé de
correspondance

RÉSOLUTION 225 1299 :

Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 16 et 21 décembre 1999, décrit sur le document 1299-11.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les personnes à prendre la parole. Aucune intervention n'est alors faite.

Poursuivant, les commissaires considèrent les sujets relatifs à la direction générale. Monsieur Jean Lavoie soumet alors une recommandation concernant une interdiction de fumer faisant en sorte que la Commission scolaire de l'Énergie soit une commission scolaire « sans fumée ». S'ensuivent des échanges au terme desquels la résolution ci-après décrite est adoptée.

Commission
scolaire sans
fumée

RÉSOLUTION 226 1299 :

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté la Loi sur le tabac, laquelle loi interdit de fumer dans certains lieux fermés, notamment les locaux utilisés par les établissements de santé, les établissements scolaires, les centres de la petite enfance, les transports collectifs et les milieux de travail;

CONSIDÉRANT que la loi prévoit cependant la possibilité d'aménager dans certains lieux, tel le centre administratif, des fumoirs ventilés et des aires où il sera permis de fumer;

CONSIDÉRANT, à l'évidence, que l'usage du tabac a des conséquences graves sur la santé des personnes, tant pour les fumeurs que pour les non-fumeurs vivant dans l'entourage des fumeurs et que cela engendre des coûts sociaux importants;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est un milieu d'éducation et que les comportements de ses intervenants doivent être en cohérence avec sa mission;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que l'ensemble du personnel de la commission scolaire doit être traité équitablement et que les conditions de travail doivent être similaires que l'on ait à intervenir dans une école, un centre de formation ou un centre administratif;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a le pouvoir de décréter que la Commission scolaire de l'Énergie soit un milieu «sans fumée»;

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit interdit l'usage du tabac dans tous les établissements incluant, notamment, les écoles, les centres, les ateliers et le centre administratif, où se vivent des activités faites par et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté majoritairement

Sur un autre sujet, le directeur général monsieur Jean Lavoie porte à l'attention des commissaires un dossier sur la gestion documentaire. Il est alors référé à la présentation faite par le secrétaire général sur l'état de la situation de même qu'au plan d'action et aux priorités suggérées. Monsieur Lavoie fait également part de la position exprimée par les directions d'école sur ce dossier et soumet sa recommandation. La recommandation du directeur général est retenue et une résolution est adoptée en ce sens.

Plan d'action en gestion documentaire et achat d'un système de gestion électronique des documents

RÉSOLUTION 227 1299 :

CONSIDÉRANT, en référence notamment à la Loi sur les archives et à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, que la Commission scolaire de l'Énergie a des obligations légales à respecter en matière de gestion documentaire;

CONSIDÉRANT que le Secrétariat général a procédé à une étude sur l'état de la situation de la gestion documentaire par suite de la fusion des commissions scolaires au 1^{er} juillet 1998 et a soumis un plan d'action et les priorités à réaliser;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire de prendre les mesures et moyens requis afin d'assurer une saine gestion tant des dossiers administratifs que des dossiers scolaires des élèves;

CONSIDÉRANT, parmi ces moyens, que la commission scolaire a tout intérêt à se doter rapidement d'un système de gestion électronique des documents permettant notamment la numérisation des relevés de notes des élèves, lesquels doivent être conservés jusqu'à 75 ans d'âge;

CONSIDÉRANT, également, que le plan d'action précité permettra de dégager en partie les écoles et les centres de responsabilités administratives par la centralisation des relevés de notes au centre administratif au terme d'une période de semi-activité de 3 années;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soient retenus le plan d'action et les priorités établis par le Secrétariat général relativement à la gestion documentaire décrits au document 1299-12;

QUE soit autorisé, dans le cadre du plan d'action précité, l'achat du système de gestion électronique des documents «Docsofen» suggéré par la Société Grics;

Président

Secrétaire

QUE soit également autorisé l'ajout de ressource de personnel en technique de la documentation à raison de 10 heures par semaine.

Adopté unanimement

Les commissaires confirment ensuite un statut d'emploi régulier à un agent d'administration.

Confirmation
statut d'emploi
régulier à un agent
d'administration

RÉSOLUTION 228 1299 : CONSIDÉRANT que les administratrices et les administrateurs sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation de monsieur Pierre Bragagnolo, agent d'administration au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, que la direction générale a soumis un rapport d'évaluation favorable;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à monsieur Pierre Bragagnolo au poste d'agent d'administration au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, et sur invitation du directeur général, le secrétaire général et directeur des Services de l'informatique, monsieur Serge Carpentier, présente un projet à être soumis dans le cadre du programme « Collectivités ingénieuses ». La résolution ci-après décrite est adoptée en ce qui a trait à ce dossier.

Programme
«Collectivités
ingénieuses»

RÉSOLUTION 229 1299 : CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a mis sur pied un programme pour la mise en œuvre d'un projet témoin de collectivités ingénieuses par le biais d'Industrie Canada;

CONSIDÉRANT que Le Groupe Forces a présenté un projet intitulé «Carrefour virtuel de la Mauricie» dans le cadre du programme «Collectivités ingénieuses»;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a été invitée à être partenaire du projet soumis par Le Groupe Forces;

CONSIDÉRANT que les organismes partenaires doivent confirmer par écrit le montant qu'ils entendent consacrer dans le cadre de la mise en œuvre du projet témoin de collectivités ingénieuses d'Industrie Canada;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a identifié un projet à triple volet pouvant s'inscrire dans le cadre du programme ici concerné;

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie soit partenaire au projet présenté par Le Groupe Forces de Shawinigan et intitulé « Carrefour virtuel de la Mauricie »;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie présente le projet décrit au document 1299-13 dans le cadre du programme Collectivités ingénieuses;

QUE la contribution en espèces de la commission scolaire soit jusqu'à concurrence de 50% des coûts du projet;

QU'il demeure cependant entendu que cet engagement est sous réserve de la participation de l'organisme fédéral de façon significative au projet et qu'en ce sens la Commission scolaire de l'Énergie se réserve le droit de décider de la réalisation du projet ou non en tenant compte de l'apport alloué par l'organisme fédéral.

Adopté unanimement

Par la suite, les commissaires conviennent de la tenue d'une séance de travail du comité d'information et d'études des ressources matérielles et techniques, et ce, pour le 18 janvier prochain.

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services complémentaires, monsieur Pierre Larose soumet une recommandation pour un appui à la Fédération québécoise du sport étudiant. Il est alors donné suite à cette recommandation.

Appui à la
Fédération
québécoise du
sport étudiant

RÉSOLUTION 230 1299 : CONSIDÉRANT l'historique du sport scolaire étudiant au sein des écoles, particulièrement au secondaire, de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT les recherches et études démontrant les conséquences positives du sport étudiant notamment sur le leadership, la coopération et le décrochage scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la démarche que fait actuellement la Fédération québécoise du sport étudiant et tout le réseau du sport étudiant auprès des ministères concernés en ce qui a trait au financement spécifique du sport scolaire étudiant;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux députés provinciaux du territoire de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Consécutivement, et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, messieurs Jean-Pierre Hogue et Réjean St-Arnaud présentent un projet de protocole d'entente. Ce projet d'entente est relatif à la mise en œuvre du Bureau de placement - Formation professionnelle Mauricie. Au terme de cette présentation, la conclusion de ce protocole d'entente est acceptée.

Entente entre les
C.S. Chemin-du-
Roy et de
l'Énergie
Projet de Bureau
de placement –
Formation
professionnelle
Mauricie

RÉSOLUTION 231 1299 : CONSIDÉRANT que les entreprises se réfèrent fréquemment aux centres de formation professionnelle des commissions scolaires dans le but de recruter du personnel spécialisé provenant des différents secteurs de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que les services de référence d'emploi, actuellement constitués dans les commissions scolaires, ne permettent pas de répondre sur une base régulière à ce type de besoin des entreprises;

CONSIDÉRANT également que les élèves des centres de formation professionnelle demandent souvent de l'information sur l'employabilité;

CONSIDÉRANT que les Commissions scolaires Chemin-du-Roy et de l'Énergie partagent l'objectif d'assurer un service de qualité favorisant le placement de leurs élèves de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT, pour ce faire, que les commissions scolaires ont développé un partenariat objectif par la création d'un bureau de placement des élèves diplômés;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit accepté le protocole d'entente, entre la Commission scolaire du Chemin-du-Roy et la Commission scolaire de l'Énergie, relatif à la mise en œuvre du Bureau de placement – Formation professionnelle Mauricie et décrit sur le document 1299-14.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Après avoir reçu les explications de monsieur Denis Émond, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Démission de
Mme Annie
Robitaille,
préposée aux
élèves handicapés

RÉSOLUTION 232 1299 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d'accepter la démission de madame Annie Robitaille, préposée aux élèves handicapés à l'école secondaire Paul- LeJeune, à compter de ce jour.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Abolition d'un poste de préposée aux élèves handicapés à Paul-LeJeune

RÉSOLUTION 233 1299 : La commissaire représentante du comité de parents, madame Louise Piché, PROPOSE l'abolition du poste de préposée aux élèves handicapés à l'école secondaire Paul-LeJeune de Saint-Tite, poste devenu vacant suite à la démission de madame Annie Robitaille et ce, à compter de ce jour.

Adopté unanimement

Abolition d'un poste de secrétaire de gestion au CFM

RÉSOLUTION 234 1299 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE l'abolition du poste de secrétaire de gestion au Carrefour Formation Mauricie, poste devenu vacant suite à la nouvelle affectation de madame Ginette Hamel, et ce, à compter de ce jour.

Adopté unanimement

Abolition du poste de technicienne en documentation à 25 h/semaine

RÉSOLUTION 235 1299 : CONSIDÉRANT qu'une analyse des besoins en gestion documentaire a été faite;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un réaménagement d'un poste de technicien en documentation au secrétariat général;

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE l'abolition du poste suivant de technicien en documentation à compter du 25 janvier 2000 :

1 poste à 25 heures/semaine au secrétariat général.

Adopté unanimement

Ouverture d'un poste de technicien en documentation à 35 h/semaine

RÉSOLUTION 236 1299 : CONSIDÉRANT qu'une analyse des besoins en gestion documentaire a été faite;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un réaménagement d'un poste de technicien en documentation au secrétariat général;

Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE l'ouverture du poste suivant de technicien en documentation à compter du 25 janvier 2000;

1 poste à 35 heures/semaine au secrétariat général.

Adopté unanimement

Ouverture d'un poste d'agent de bureau classe 1 au CFM

RÉSOLUTION 237 1299 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE l'ouverture d'un poste d'agent de bureau classe 1 à 35 heures/semaine au Carrefour Formation Mauricie.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Engagements
d'enseignantes

RÉSOLUTION 238 1299 : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur :

Chantal Leclerc École St-Georges, Shawinigan-Sud
Champ 03, régulier
Début : 14 octobre 1999

Céline Roy École Centrale, St-Mathieu
Champ 03, régulier
Début : 15 septembre 1999

Patricia Germain École secondaire Paul-LeJeune, St-Tite
Champ 12, français
Début : 25 août 1999

Adopté unanimement

Congé sabbatique
à traitement différé

RÉSOLUTION 239 1299 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE d'accorder à madame Micheline Milette un congé sabbatique à traitement différé de 6 mois, soit du 1^{er} septembre 2000 au 28 février 2001 dans un plan de 2 ans, soit du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2002.

Adopté unanimement

Affectation d'une
technicienne en
documentation à
du Rocher

RÉSOLUTION 240 1299 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE d'affecter madame Diane Quessy au poste de technicienne en documentation à 35 heures/semaine à l'école secondaire du Rocher, et ce, à compter du 3 janvier 2000.

Adopté unanimement

Affectation d'un
T.E.S. école Paul-
LeJeune

RÉSOLUTION 241 1299 : La commissaire représentante du comité de parents, madame Lise St-Arnaud PROPOSE d'affecter monsieur Michel Bédard au poste de technicien en éducation spécialisée à 35 heures/semaine à caractère saisonnier à l'école secondaire Paul-LeJeune, et ce, à compter du 3 janvier 2000.

Adopté unanimement

Affectation d'une
T.E.S. aux services
complémentaires

RÉSOLUTION 242 1299 : Madame la commissaire Johanne Brousseau PROPOSE l'engagement de madame Nadia Grondines comme technicienne en éducation spécialisée à 25 heures/semaine à caractère saisonnier aux services complémentaires à compter du 22 décembre 1999.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

À ce moment-ci, soit à 21 h 25, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 243 1299 :
commissaires soit suspendue.

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

À 21 h 50, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 244 1299 :
soit rouverte.

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que la séance du conseil des commissaires

Adopté unanimement

En étant aux sujets relatifs au Secrétariat général et aux Services de l'informatique, monsieur Serge Carpentier fournit des informations aux commissaires sur le dossier de la télécommunication. Il est alors indiqué les modifications et correctifs apportés par l'entreprise Normex Télécom au niveau du réseau de télécommunication.

Dans un autre ordre d'idées, monsieur Jean-Guy Trépanier présente des dossiers relatifs aux Services des ressources matérielles. Par suite des renseignements fournis par Monsieur Trépanier, des résolutions sont successivement adoptées 1) pour la vente d'une école, 2) pour le choix d'un soumissionnaire et 3) pour des ajouts à des contrats de transport.

Vente du terrain et
de l'école St-
Hippolyte

RÉSOLUTION 245 1299 :

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a demandé au ministre de l'Éducation du Québec, l'autorisation d'aliéner le terrain et l'école St-Hippolyte, situés au 49, rue Principale, La Croche, et que celui-ci a autorisé la Commission scolaire de l'Énergie à procéder à la vente, par voie de soumissions publiques, de la bâtisse;

CONSIDÉRANT que les dépenses d'opérations (entretien et réparation, consommation énergétique, etc.) sont entièrement assumées par la commission scolaire, puisque aucun revenu de location n'est perçu;

CONSIDÉRANT qu'au cours des prochaines années, la commission scolaire doit effectuer des dépenses d'investissement assez importantes (aménagement intérieurs, remplacement de fenestration, etc.);

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions, le mardi 14 décembre 1999, une seule soumission au montant de 2 850, 97 \$ nous a été présentée par madame Diane J. Tremblay de La Tuque;

CONSIDÉRANT que l'offre déposée est inférieure à la valeur marchande de l'immeuble;

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte la soumission reçue et demande au ministre l'autorisation de signer un contrat de vente avec madame Diane J. Tremblay dans les meilleurs délais;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président, et Jean Lavoie, directeur général, soient mandatés pour agir pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Soumission projet
de fenestrage au
Centre
administratif

RÉSOLUTION 246 1299 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions par appel d'offres public, pour des travaux de fenestrage au Centre administratif (résidence) 2072, rue Gignac, Shawinigan;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions dont les résultats sont indiqués au document 1299-15;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit retenue la soumission de Habitations Mario Héroux Ltée, au montant de 77 198,22 \$, taxes incluses, pour le projet de fenestrage à la résidence du Centre administratif, 2072, rue Gignac, Shawinigan.

Adopté unanimement

Nouveau contrat
de véhicule pour le
transport d'élèves
à Parent

RÉSOLUTION 247 1299 : CONSIDÉRANT qu'une clientèle à la Base Radar de Parent s'est ajoutée au cours de l'été 1999;

CONSIDÉRANT que cette clientèle n'était pas sur la liste des élèves en mai et juin au moment de la confection des circuits;

CONSIDÉRANT que l'ajout des nouveaux élèves a eu pour effet de créer un dépassement du nombre de passagers autorisés dans le minibus 560;

CONSIDÉRANT l'article 15 du règlement sur le transport des élèves, qui stipule qu'une négociation de gré à gré peut être conduite avec toute personne s'il s'agit d'un transport qui doit être effectué au moyen d'un véhicule affecté au transport des élèves;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Marie-Josée Bergeron PROPOSE que pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de véhicule affecté au transport des élèves soit accordé à madame Suzanne Cyr pour effectuer 36 kilomètres au coût de 70,00 \$ par jour.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Contrat pour un
minibus à
l'entreprise
Autobus J. L.
Landry inc.

RÉSOLUTION 248 1299 :

CONSIDÉRANT que le réseau de transport a dû être modifié à la fin d'août dans les secteurs Shawinigan-Sud, Shawinigan et Grand-Mère en raison de l'ajout d'élèves handicapés;

CONSIDÉRANT qu'un minibus a été ajouté temporairement afin d'examiner la possibilité d'inclure les élèves au réseau du transport;

CONSIDÉRANT après quelques mois d'opération qu'il a été impossible d'éliminer le véhicule pour l'année 1999-2000;

CONSIDÉRANT que ce véhicule a été ajouté conformément aux articles 15 et 16 du Règlement sur le transport des élèves;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que pour l'année scolaire 1999-2000 soit accordé un contrat de minibus à Autobus J.L. Landry inc. au coût de 29 000,00 \$ pour effectuer 156 kilomètres par jour.

Adopté unanimement

Consécutivement, les commissaires adoptent une résolution afin d'accorder un boni forfaitaire au directeur général.

Boni forfaitaire

RÉSOLUTION 249 1299 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire peut accorder un boni forfaitaire au hors cadre qui est en fonction à titre de directeur général, et ce, en vertu du Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que le boni forfaitaire est accordé en un seul versement et se situe entre 4% à 6% du traitement au 30 juin de l'année scolaire précédente pour le hors cadre qui a dépassé de beaucoup les attentes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont procédé à l'évaluation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Brousseau PROPOSE que soit autorisé le versement d'un montant forfaitaire de 6% du traitement au directeur général, monsieur Jean Lavoie, et ce, en application du Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, la commissaire représentante du comité de parents, madame Lise St-Arnaud, porte à l'attention des membres du conseil des commissaires une préoccupation des parents quant aux campagnes de financement et à la publicité faite dans les écoles.

Président

Secrétaire

Madame St-Arnaud indique que le comité de parents souhaite la formation d'un comité de travail pour l'élaboration d'une politique portant sur ce sujet. Le comité de parents requiert également la participation de personnel cadre à ce comité. S'ensuivent alors des discussions au terme desquelles il est convenu que les commissaires représentantes du comité de parents présenteront les préoccupations des parents, et ce, au comité permanent d'information et d'études des services éducatifs, lequel comité verra à faire les recommandations jugées nécessaires au conseil des commissaires, le cas échéant.

Poursuivant, madame Lise St-Arnaud informe les commissaires d'une démarche en cours pour l'obtention des numéros de téléphone des présidentes et présidents des conseils d'établissement.

La commissaire représentante du comité de parents, madame Louise Piché, s'enquiert ensuite de l'état du système de ventilation à l'école Notre-Dame de l'Assomption à Parent, et ce, suite à une plainte à ce sujet. Le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, mentionne alors les démarches faites dans ce dossier et signale que malgré qu'il soit peu probable que l'on retrouve une mauvaise qualité de l'air à cette école, les mesures requises sont prises afin de s'en assurer.

Madame Louise Piché demande ensuite des informations quant aux moyens pris pour vérifier les droits d'embarquement dans les autobus scolaires. Monsieur Jean-Guy Trépanier identifie alors ces moyens.

En étant à la seconde période de questions réservée à l'assistance, aucune intervention n'est faite.

En conformité avec l'ordre du jour, il est à ce moment-ci, soit à 22 h 35, procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 250 1299 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que soit décrété la tenue d'un huis clos de
la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les commissaires discutent alors de demandes de reclassification et d'un dossier de directions d'école.

À 23 h 36, il est procédé à la réouverture en public de la séance.

Réouverture de la
séance au public

RÉSOLUTION 251 1299 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que soit rouverte au public la présente
séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Président

Eu égard aux sujets discutés en huis clos, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Reclassification
d'un technicien en
administration
aux Services des
ressources
financières

RÉSOLUTION 252 1299 : CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis une recommandation pour la reclassification d'un technicien en administration aux Services des ressources financières à un poste d'agent d'administration;

Madame la commissaire Nicole B. Girard PROPOSE que soit autorisée la reclassification de monsieur Gaétan Leclerc, technicien en administration aux Services des ressources financières à un poste d'agent d'administration à ce même service;

QUE cette autorisation soit toutefois sous réserve de la conclusion d'une entente avec l'Association des cadres scolaires, section Mauricie.

Adopté unanimement

Reclassification
d'un poste d'agent
de bureau classe 1

RÉSOLUTION 253 1299 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soient autorisées les démarches pour une reclassification d'un poste d'agent de bureau classe 1 aux Services des ressources financières à un poste d'agent de bureau classe principale.

Adopté unanimement

À 23 h 40, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 254 1299 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire

Président

Secrétaire